

COPIE



PRÉFECTURE DE LA RÉGION AQUITAINE

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales

Le préfet de la région Aquitaine,
Préfet du département de la Gironde,
Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

portant inscription au titre des monuments historiques de l'église Saint-Etienne de BIARROTTE (Landes) ;

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;

VU le décret du 18 mars 1924 modifié, pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;

VU le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret N° 99-78 du 5 février 1999 modifié, relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

LA commission régionale du patrimoine et des sites (C.R.P.S.) de la région Aquitaine entendue en sa séance du 18 octobre 2007 ;

CONSIDERANT que l'église Saint Etienne de BIARROTTE présente un intérêt d'histoire et d'histoire de l'art suffisant pour en rendre désirable la conservation en raison de la qualité du décor sculpté de son chœur roman à arcature ;

A R R E T E

ARTICLE PREMIER - Est inscrite en totalité, au titre des monuments historiques l'église Saint-Etienne de BIARROTTE (Landes, n° siren 214 000 424), située sur la parcelle n°62, d'une contenance de 2a et 8ca, figurant au cadastre section C et appartenant à la commune de BIARROTTE de puis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956 ;

Article 2 - Le présent arrêté dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai à Madame la Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département concerné, au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à BORDEAUX, le 10 JAN. 2008

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général pour les affaires régionales
Le Préfet de Région,

Frédéric MAC KAIN

